

## AVANT-PROPOS

Le colloque « droit international et développement » organisé par la SFDI à l'Université Lyon 3 (Jean Moulin) du 22 au 24 mai 2014 constitue la troisième manifestation scientifique de notre société à Lyon. Après le colloque de 1986 sur « La juridiction internationale permanente », les internationalistes français et étrangers qui participent à nos rencontres n'avaient guère eu l'occasion de revenir à Lyon. Certes, à titre d'essai et, déjà l'instigation du président Alain Pellet et sous la présidence du professeur Jean Pierre Cot, le Conseil de la SFDI m'avait proposé d'organiser une journée d'études sur la protection consulaire. J'avais tenté à l'époque de mener ce projet de concert avec l'IEP de Lyon où enseignait alors mon vieil ami et collègue, Habib Ghérari. Ce sont les leçons tirées de cette expérience qui m'ont conduit à proposer au Conseil de la société un nouveau colloque sous le pavillon unique de l'Université Lyon 3. Je voudrais naturellement rendre hommage aux efforts faits dans le passé pour accueillir ces deux manifestations de la SFDI. Je voudrais également souligner et saluer le rôle central joué par le Centre de droit international de Lyon dans l'organisation scientifique et matérielle du présent colloque. Le thème retenu par le Conseil constitue en effet l'une des dimensions essentielles du programme de recherche-cadre bâti tout au long des contrats quadriennaux autour de la thématique « justice et solidarité dans la société internationale ». C'est à ce titre que nous avons déjà consacré une journée d'études en hommage au Doyen Madjid Benchikh, à l'occasion des mélanges qui lui étaient remis sur le thème « droits de l'homme et développement » (Bruylant 2013).

Une fois encore, et bien que le Conseil se soit prononcé à une quasi unanimité – en tout cas une très forte majorité – pour le choix du thème de discussion, on pouvait craindre que celui-ci ne suscite guère de débats juridiques et techniques, et même que la question ne présente plus qu'un intérêt historique. Les actes qui suivent démontrent largement le contraire et rassurent sur notre capacité, en tant que techniciens du droit, à maintenir au cœur de la réflexion l'approche juridique, tout en la confrontant aux autres dimensions qui peuvent remettre en cause sa valeur.

En définitive, au-delà du mythe du développement par le droit, il est rassurant de constater que l'analyse juridique dans les subtilités de sa dynamique reste au cœur de la compréhension de cet enjeu majeur du nouveau siècle. Telle est du moins la conviction qui a pu porter des centaines d'internationalistes de tous horizons entre Rhône et Saône. Il convient de remercier ici le Conseil qui a fait confiance au Centre de droit international pour mener à bien ce projet, la Faculté de droit de Lyon 3 et l'Université qui l'ont accompagné et constamment soutenu, l'Organisation internationale de la Francophonie qui lui a apporté une aide précieuse, notamment au plan financier, les partenaires tels que la Ville de Lyon

S.F.D.I. – COLLOQUE DE LYON

et le Conseil général qui ont apporté à l'Association pour la promotion du droit international, une contribution importante pour la bonne tenue des choses. Un très grand merci enfin aux nombreux jeunes chercheurs du CDI qui se sont investis corps et âme dans ce projet sous l'autorité de Kiara Neri dont chacun aura certainement mesuré l'efficacité.

Je ne saurai terminer ce bref avant-propos sans remercier le président de la SFDI Alain Pellet, les présidents de sessions, Ahmed Mahiou, Alain Pellet, Georges Abi-Saab, Gilbert Guillaume et Jean-Pierre Cot, les présidents des ateliers, Théodore Christakis, Emmanuel Decaux, et Yann Kerbrat et enfin Pierre-Marie Dupuy chargé de tirer les conclusions en tous points remarquables.

Stéphane DOUMBÉ-BILLÉ  
Professeur, Université Lyon 3  
Directeur du centre de droit international